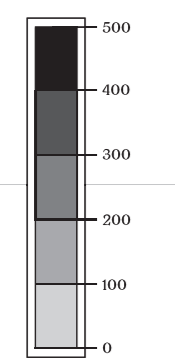
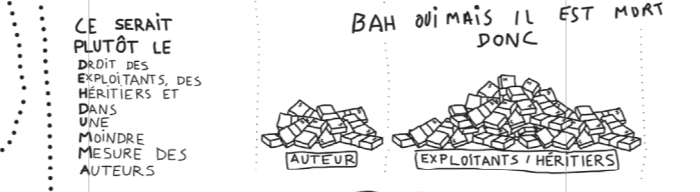
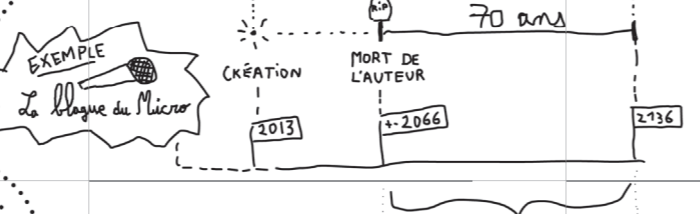
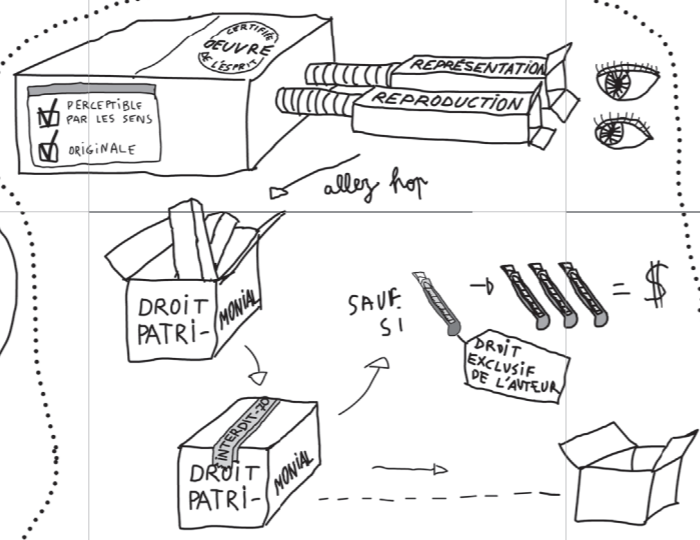
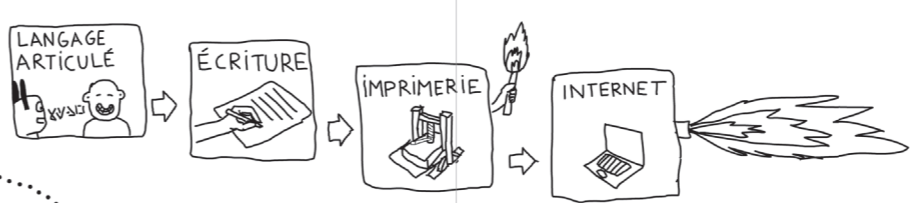


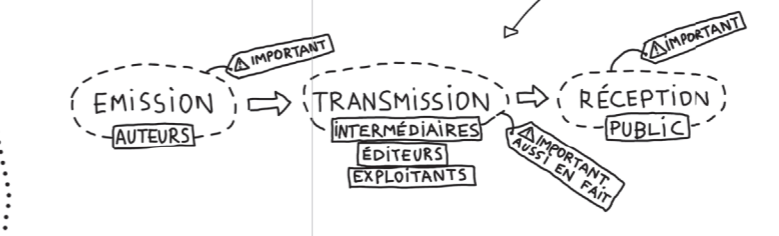
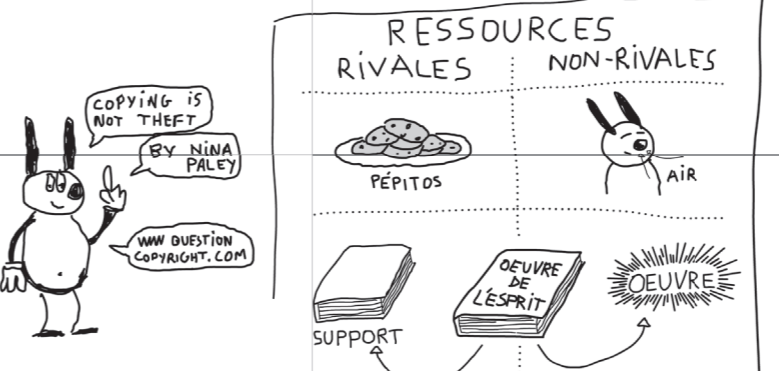
TOPO-GUIDE
 ●
UN FAIBLE
DEGRÉ
D'ORIGINALITÉ
 ●
 ANTOINE DEFOORT



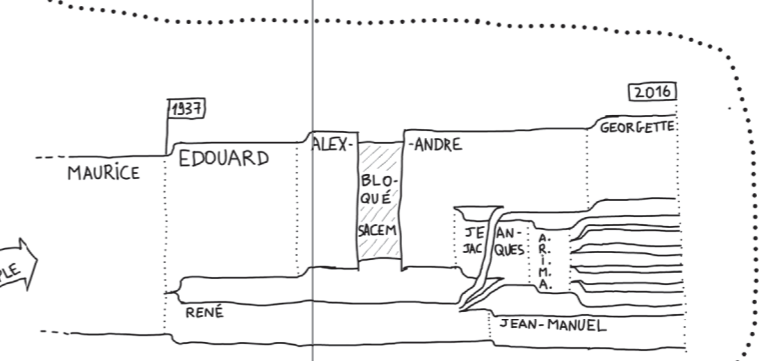
MAIS QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS 1995?



MAIS DU COUP: RÔLE PIVOT DES EXPLOITANTS avec
 ↳ PRIVILÈGES (MONOPOLE D'EXPLOITATION)
 ↳ RESPONSABILITÉS (À L'ÉGARD DES AUTEURS)
 PRENONS UN EXEMPLE



HEUREUSEMENT ON PEUT INVENTER D'AUTRES MASSIFS MONTAGNEUX



MORCEAUX DE MONTAGNES DU FUTUR

CREATIVE COMMONS

Des licences à valeur juridique qui protègent les œuvres contre un abus de protection : elles permettent aux auteurs d'autoriser expressément l'accès et le réemploi (sous certaines conditions). On notera qu'en revanche ça ne résout pas le problème de la rémunération.

LA LICENCE GLOBALE

C'est l'idée de payer une somme forfaitaire (qui ressemble à une taxe) en échange d'un accès libre aux œuvres. Les sommes perçues sont redistribuées aux auteurs. Débats enfiévrés sur la faisabilité technique. VARIANTE : Spotify, Deezer et consorts. On paye un abonnement en échange duquel on dispose d'un accès permanent à tout un catalogue musical. Aurait-on trouvé la martingale qui associe accès libre et rémunération des auteurs? N'y aurait-il pas anguille sous roche? Voire, plusieurs roches et tout un nid d'anguilles?

LE MÉCÉNAT GLOBAL

C'est comme la licence globale mais ici ce sont les usagers eux-mêmes qui décident à qui ils souhaitent redistribuer leur contribution (par exemple en cliquant sur des badges +1 dans l'internet). On a donc une intéressante pondération qualitative (plutôt que de tout indexer sur les chiffres de la diffusion). La plateforme suédoise Flattr fonctionne déjà comme ça, de manière fort astucieuse. C'est dommage que ça ait pas pris.

LE CROWDFUNDING

Le financement par la foule : on sollicite tout un réseau de contact pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation d'un projet. C'est une belle idée mais c'est un peu fastidieux, et trop de crowdfunding tue le crowdfunding comme on dit souvent. Non mais attendez parce que parfois c'est plus fluide, il y a Patreon par exemple (une sorte d'abonnement de soutien à un « créateur de contenu ») ou encore les plateformes de don sans contrepartie, comme Gratipay.

REVENU DE BASE

Ne serait-il donc pas intéressant de déconnecter complètement la rémunération du travail? (heu en fait on fait déjà ça d'ailleurs, par exemple avec les intérêts ou la spéculation). Sauf que là ce serait inconditionnel, la même chose pour tout le monde, tout le temps. Du coup on pourrait se concentrer sur les activités « importantes » et pas « rentables ».

INTERMITTENCE ÉLARGIE

Le principe de l'intermittence du spectacle en France est intéressant à bien des égards : à partir du moment où un certain nombre de « prescripteurs » évalue positivement votre travail (en diffusant votre spectacle par exemple), alors on vous garantit un revenu complémentaire en cas de période de vache maigre. Bon alors si on étendait ça à tous les domaines de la « création », y aurait-il encore besoin de droits d'auteur?